

GAIA

POUR L'INTERDICTION DES EXPERIENCES SUR LES CHIENS ET LES CHATS

❖ Réponses à 8 questions fréquentes ❖





Combien de chiens et de chats sont utilisés en laboratoire en Belgique ?

Selon les statistiques officielles*, la Belgique a utilisé au total 1578 chiens et 120 chats en 2014 pour des expériences scientifiques.

Détail par région :

Wallonie : 31 chiens et 30 chats,
Flandre : 1539 chiens et 90 chats,
Région de Bruxelles-Capitale : 8 chiens.

En 2013, ces expériences ont concerné 633 chiens et 111 chats. Généralement, aucune explication n'est fournie pour justifier les hausses et les baisses du nombre d'animaux utilisés d'année en année.

* Sources : Bruxelles Environnement ; Service public de Wallonie, service du Bien-être animal ; Departement Leefmilieu Vlaanderen, Natuur en Energie, dienst Dierenwelzijn



Où est-ce que ces tests sur chiens et chats ont lieu ?

Selon les publications scientifiques (ces informations sont absentes des statistiques officielles), l'Université de Gand a le plus recours à des chiens et des chats pour ses expériences (35 % des tests sur les chiens et 69 % des tests sur les chats y ont lieu). L'Université de Liège est quant à elle le deuxième plus gros utilisateur de chiens en laboratoire, et l'entreprise Janssen – Pharmaceutical Companies Johnson & Johnson à Beerse est le troisième. En ce qui concerne les chats, L'université de Louvain (KU Leuven) est le deuxième utilisateur, et la troisième place est partagée entre l'Université de Liège, l'Université d'Anvers et Janssen Pharmaceutica.



A quels types de tests sont soumis les animaux ?

Les chats et les chiens sont soumis à différentes procédures dans le cadre des expériences : injections, ponctions, insertions de cathéters, chocs électriques, administrations de médicaments, opérations, lésions... Les descriptions des expériences sont cependant très lacunaires, et il est impossible de se faire une idée plus précise des procédures (durée et intensité des chocs électriques, quels médicaments administrés...).



Quels sont les buts de ces expériences ?

Dans les statistiques officielles, l'objectif des expériences sur les chiens et les chats n'a pratiquement jamais été mentionné, si ce n'est pour les années 2005 et 2014 – et dans ce dernier cas, uniquement pour la Wallonie et à Bruxelles. Lorsque les objectifs sont mentionnés, les termes employés sont généraux, et ne reprennent que des catégories de tests.

En 2014, selon les données lacunaires disponibles, des chiens et/ou des chats ont ainsi été utilisés pour de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, des essais réglementaires, de la production de routine et vétérinaire.



Les chiens et les chats ? Mais quid des autres espèces ?

L'objectif final de l'organisation de défense des animaux GAIA est tout du moins de parvenir à une suppression graduelle, ou à un remplacement complet de toutes les expériences invasives sur animaux sensibles par des tests employant des méthodes substitutives. Pour ce faire, GAIA souhaite parvenir à une réduction graduelle du nombre d'animaux dans les laboratoires, en fixant des objectifs annuels fixes. Par exemple : moins 5 % d'animaux par an. Si les statistiques en matière d'expérimentation animale indiquent qu'il y a aujourd'hui moins d'animaux utilisés dans les laboratoires par rapport à 1997, il ne s'agit pas d'une diminution constante ou contrôlée, mais d'une évolution essentiellement aléatoire.

Une réelle stratégie de Réduction s'impose donc. Pour ce faire, deux approches peuvent être employées :

a) L'approche par domaines d'expériences

Il s'agit de réduire structurellement le nombre d'animaux employés pour certains types d'expériences, comme les tests de toxicologie.

b) L'approche des espèces

Il s'agit de réduire et de finalement supprimer les expériences pratiquées sur certaines espèces d'animaux : primates, chiens et chats. Si ce n'est pas l'approche qui engendre la plus grande diminution en terme de nombre, elle répond néanmoins à la demande d'une très grande majorité de la population – qui s'oppose par principe aux expériences réalisées sur ces espèces – et constitue un signal très positif et progressiste.

Dans cette optique, la fin des tests sur chiens et chats est une mesure raisonnable, logique et progressiste : dans notre société, nous entretenons avec ces animaux de compagnie un fort lien émotionnel, empathique et social ; ils sont considérés et traités comme des membres de la famille à part entière. En outre, la mesure est soutenue par la population (plus de 8 Belges sur 10 en faveur*), et s'inscrit dans une continuité éthique (les tests sur les grands singes sont déjà interdits).

* Source : Sondage Ipsos datant de 2015, réalisé en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.



Quid de la recherche vétérinaire ?

GAIA s'oppose à la conduite de tests sur des chiens et des chats pour des motifs (prétendus) de santé humaine, ainsi que pour la médecine vétérinaire si cela implique que les animaux sont artificiellement rendus malades, empoisonnés, mutilés et/ou tués dans le cadre de l'expérience. Nous nous opposons aux tests qui nuisent à l'intégrité physique et psychique des animaux.

Pour des raisons évidentes de progrès dans la santé animale, GAIA n'émet cependant pas d'objection à la recherche d'un traitement sur des animaux qui ont contracté une maladie naturellement, à condition que la recherche concerne la maladie contractée et qu'une seule espèce soit concernée (pas de tests sur des chiens pour essayer de guérir des chats). Exemple de cas acceptable : l'étude de chats atteints du sida du chat (FIV) dans le but de développer un remède contre cette maladie féline.

Cette situation est évidemment acceptable à condition que le « maître » du patient animal, celui qui donne son autorisation, soit correctement informé des chances de réussite, du désagrément éventuel, des avantages et des risques encourus. Autre condition : le patient animal en question doit être gardé dans des conditions qui s'approchent le plus possible de son environnement de vie en foyer, et recevoir tout le confort nécessaire à ses besoins.

GAIA peut également accepter – comme cela se fait déjà – que soient utilisées pour des expériences les dépouilles d'animaux obtenues éthiquement (victimes de la route, animaux qu'il a fallu euthanasier ou décédés d'une mort naturelle), qui autrement finiraient à l'équarrissage, ainsi que des organes ou parties du corps (comme des glandes thyroïdes). Dans la circonstance donnée, c'est une manière d'éviter que des chiens et des chats soient élevés spécifiquement pour les besoins de l'expérience, et qu'ils soient tués à terme – on épargne ainsi des animaux.



Les chercheurs n'utiliseraient-ils pas des alternatives s'ils le pouvaient ?

Les chercheurs qui souhaitent soumettre des animaux à des expériences ont l'obligation de mentionner dans un document la raison pour laquelle ils ne peuvent utiliser une méthode substitutive, donc sans animaux. En théorie, l'expérimentation animale n'est en effet permise que si aucune alternative n'est possible. Pourtant, les chercheurs répondent très souvent de manière inadéquate à cette question, voire n'y répondent pas du tout. Malgré l'existence de commissions d'éthiques au sein des institutions, tout laisse penser que les chercheurs ont beaucoup trop de champ libre dans l'utilisation d'animaux. En outre, des alternatives existent : elles prennent la forme de tests sur des cellules ou d'études non invasives. D'autres expériences peuvent parfaitement avoir lieu sur des volontaires uniquement (humains – ou animaux pour la recherche vétérinaire, à condition qu'il s'agisse d'animaux domestiques déjà malades, et que le « maître » ait donné son accord).



Ces tests font-ils vraiment souffrir les animaux ?

Dans la description du projet de recherche, les chercheurs doivent répondre à plusieurs questions concernant le « bien-être » des chiens et des chats soumis aux expériences, ou plutôt concernant les effets, l'inconfort et le degré de souffrance induits par l'expérience. Mais les chercheurs y répondent souvent dans des termes vagues, voire n'y répondent pas du tout. Parfois, des tests qui engendrent de toute évidence une souffrance vive sont même décrits comme « légers ». A titre d'exemple, ces expériences peuvent impliquer des décharges électriques dans une patte de chiens, des lésions pratiquées aux ligaments, des implantations de dispositif de télémétrie chez les animaux...

En dépit du bon sens, le stress ressenti par les animaux est également très rarement mentionné. Enfin, des tests qui se clôturent par la mise à mort des animaux sont souvent décrits comme provoquant un « léger inconfort », ou n'entraînant « pas d'effets négatifs attendus » ! Les conséquences pour les animaux sont clairement minimisées.

Sauf mention du contraire, les informations disponibles dans le présent document sont issues du rapport « L'Utilisation de chiens et de chats pour l'expérimentation animale en Belgique », réalisé par Elif Stepman, de l'Université de Gand, 2016.

Pour plus d'infos :

www.gaia.be



Galerie Ravenstein 27
1000 Bruxelles



info@gaia.be



02/245 29 50